

Aubenas, le 25/07/2022

Objet : Demande d'adhésion (Réf. Décret du 20/03/79)
Secrétariat administratif

.....
.....
.....
.....

Madame, Monsieur,

Suite à l'embauche de salarié(s) dans votre entreprise, veuillez trouver sous ce pli, les imprimés nécessaires à votre inscription à nos services :

- Circulaire relative aux statuts de l'association
- *Fiche d'information sur les expositions aux risques professionnels* à nous retourner complétée et signée (une fiche par salarié).
- Bulletin d'adhésion à nous retourner également après l'avoir complété et signé.

Dès réception à notre Service Administratif, un appel de cotisation vous sera adressé et, dès votre paiement, nous procéderons à votre inscription et un numéro d'adhérent vous sera attribué.

Le service médical vous enverra une convocation pour la visite réglementaire de votre personnel. Tous les employeurs sont assujettis aux obligations de la médecine du travail dès qu'ils emploient un salarié. (Article R4624-10 et suivant du code du travail)

Dans l'attente nous restons à votre entière disposition,

Et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

P.O Le Président
La secrétaire administrative

S. BALAZUC

ATTENDRE L'APPEL PROVISOIRE POUR TOUT PAIEMENT.

Nota :

- La cotisation est payable depuis le 1er Janvier de l'année en cours, quel que soit le mois d'adhésion.

Année 2022 = Cotisation forfaitaire CDI :	81.50 € HT + TVA 16.30 € = 97.80 € TTC
Cotisation forfaitaire CDD + de 6 mois :	81.50 € HT + TVA 16.30 € = 97.80 € TTC
Cotisation forfaitaire CDD < à 6 mois :	57.00 € HT + TVA 11.40 € = 68.40 € TTC
Tarif examen embauche :	57.00 € HT + TVA 11.40 € = 68.40 € TTC
Tarif Intérimaire :	81.50 € HT + TVA 16.30 € = 97.80 € TTC

+ Droit Entrée = 65.70 € + TVA 13.14 € = 78.84 € TTC pour l'entreprise

- Nous vous rappelons que la responsabilité de faire bénéficier les salariés de visites médicales d'embauche ou autres, dans les conditions prévues par le code du travail, **APPARTIENT AU SEUL EMPLOYEUR.**

- Les débauchages aussi doivent être signalés le plus rapidement possible au service administratif.
- Merci de bien vouloir en prendre note.

Siège APIAR : 6, Chemin du Pialon - 07200 AUBENAS – Tél : 04 75 35 06 30 – Fax : 04 75 89 83 59



POUR TOUTE DECLARATION D'EMBAUCHE

A RETOURNER A L'APIAR

FICHE D'INFORMATION SUR LES EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS NECESSAIRE AU SUIVI MEDICAL

Indispensable en référence à l'article D4622-22 (évaluation des risques – communication au service de prévention et de santé au travail) en vue d'adapter le suivi individuel des salariés.

ENTREPRISE : **Commune** :

SALARIE : Nom Nom (jeune fille)

Prénom : Date de naissance : / / Sexe F M

Date d'embauche : Poste(s) de travail

Type de contrat (entourer) : Titulaire / CDI / CDD / Apprenti / Saisonnier / Autre :

Pour CDD et/ou Saisonnier, merci de préciser la date de fin de contrat :

Risques particuliers auxquels le salarié est exposé : Salarié à voir avant l'affectation au poste de travail pour avis d'aptitude.	OUI	NON	Précisions
Amiante			
Plomb (dans les conditions prévues à l'article R.4412-160)			
Rayonnements ionisants (ex : rayons X)			Catégorie (entourer) A ou B
Risque hyperbare			
Agents biologiques des groupes 3 et 4 (ex : hépatites, tuberculose, VIH, brucellose...)			
Agents cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction de catégorie 1A et 1B (ex : huiles minérales, silice, gaz d'échappements, solvants pétroliers, poussière de bois...)			
Opérations de montage et de démontage d'échafaudages			
Manutention de charge > 55kg pour un homme Manutention de charge > 25kg pour une femme			
Titulaire d'un (ou plusieurs) CACES ou habilitation de conduite d'engins			
Titulaire habilitation électrique (travaux sous tension)			
Champ électromagnétique (seuils définis au R.4453-3 dépassés)			
Autres travailleurs à voir avant la prise effective du poste : Visite d'Information et de Prévention			
Travailleur handicapé			
Femme enceinte venant d'accoucher ou allaitante			
Titulaire d'une pension d'invalidité			
Travailleur de nuit			
Travailleur < à 18 ans			
Travailleur exposé aux agents biologiques pathogènes de groupe 2 (ex : coqueluche, légionellose...)			
Travailleur exposé aux champs électromagnétiques (en-dessous des seuils définis au R.4453-160)			

Date :

Visa de l'entreprise :

Siège APIAR : 6, Chemin du Pialon - 07200 AUBENAS – Tél : 04 75 35 06 30 – Fax : 04 75 89 83 59

25/07/2022

BULLETIN D'ADHESION

Au Service Interentreprise de Santé au Travail d'Aubenas et sa Région

NOM DE L'ENTREPRISE :

Activité Professionnelle :

Siège Social :

.....

Tél : Fax :

N° de Siret : Code NAF :

E-mail :

Je soussigné..... représentant l'Entreprise désignée ci-dessus, déclare adhérer au Service Médical Interprofessionnel d'AUBENAS et sa REGION pour le Service de Santé au Travail - ASSOCIATION PATRONALE INTERPROFESSIONNELLE D'AUBENAS et sa REGION (A.P.I.A.R.).

Je m'engage à payer l'appel de cotisation + ma participation aux droits d'entrées¹ qui me seront envoyés dès réception des imprimés et du règlement intérieur dudit Service ainsi que les prescriptions législatives réglementaires applicables aux Etablissements assujettis en matière de Service Santé au Travail.

Code du Travail Livre II Titre IV.

L'Adhésion sera prise en compte à réception du paiement.

RENSEIGNEMENTS (à compléter obligatoirement)

Fait à le
Signature et cachet

Nombre de salariés sous :

Suivi Individuel non Renforcée (non SIR)

Suivi Individuel Renforcé (SIR*)

Nombre total de salariés =

Veuillez adresser ce bulletin rempli, à l'adresse suivante :

**A.P.I.A.R. - Service de Santé au Travail « 6 Chemin du Pialon » - 07200 AUBENAS
contact@apiar.fr**

¹ Le droit d'entrée est perçu à l'adhésion de l'Entreprise, il est dû pour toute nouvelle adhésion.

Pour les adhésions au cours du premier semestre, la cotisation forfaitaire est due entièrement lors de l'inscription. Pour les adhésions au second semestre, seuls les examens d'embauches sont dus lors de l'inscription en plus du droit d'entrée.

Année 2022 = Cotisation forfaitaire CDI :	81.50 € HT + TVA 16.30 € = 97.80 € TTC
Cotisation forfaitaire CDD + de 6 mois :	81.50 € HT + TVA 16.30 € = 97.80 € TTC
Cotisation forfaitaire CDD < à 6 mois :	57.00 € HT + TVA 11.40 € = 68.40 € TTC
Tarif examen embauche :	57.00 € HT + TVA 11.40 € = 68.40 € TTC
Tarif Intérimaire :	81.50 € HT + TVA 16.30 € = 97.80 € TTC

+ Droit Entrée = 65.70 € + TVA 13.14 € = 78.84 € TTC pour l'entreprise

(*) VOIR FICHE D'INFORMATION SUR LES EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS jointe à ce courrier